



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2019

Présents: Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Amandine CHESSERON, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Jean-Christian DESRICARD, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Nicole LEVISTRE, Madame Marie-Laure NADOT, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Sébastien RENIER, Monsieur Fabien THEVENOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Olivier RENAUD

Lors de sa réunion du 11 février 2019, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires 2019 présenté par Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du prochain budget.

- DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel portant sur les travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire pour la somme de 331 200,00 € HT et SOLLICITE l'Etat pour 149 040,00 €, le Département pour 99 360,00 € et la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour 12 000,00 €.

- DECIDE d'approuver le plan de financement des travaux de création d'une aire de camping-cars pour la somme de 70 000,00 € HT et SOLLICITE les subventions de l'Etat pour 24 500,00 € et le Département pour 21 000,00 €.

- A la demande d'effacement de dettes du Trésorier municipal, DECIDE d'admettre en non-valeurs la somme de 1 530,70 € sur le budget principal et en créances éteintes 814.77 € sur le budget annexe du service des eaux.

- DECIDE d'approuver les avenants n° 3 aux conventions techniques auprès du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau portant sur les domaines suivants :
 - L'assainissement collectif,
 - L'assainissement non collectif,
 - La protection de la ressource en eau.

- APPROUVE la modification statutaire du Syndicat d'Energie de l'Allier intégrant deux nouvelles compétences optionnelles (gaz naturel véhicule, hydrogène) et deux activités supplémentaires (suivi énergétique des bâtiments publics, planification énergétique territoriale) actée par le comité syndical du 28 septembre dernier.

- AUTORISE le paiement d'une cotisation de 61,00 € par élève auprès de l'IFI 03 pour deux élèves cérillois.

- Restant dans l'attente de précisions, DECIDE de mettre en instance la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 60 % pour la somme de 130 220,00 € , souscrit par la SA d'HLM France LOIRE gérant les logements sociaux situés dans le quartier de Beau Soleil

- EMET un avis favorable au projet de vente d'un logement social situé 2 rue Jean Bourdin, géré par la SA d'HLM France LOIRE au prix de 65 000 €.

- DECIDE d'accorder la gratuité du droit de place du marché hebdomadaire du jeudi aux commerçants ambulants à compter du 1^{er} janvier 2019, de maintenir le régime tarifaire de ce droit aux camions d'outillage ou autres, et de supprimer la régie des droits de place.

Cérilly, le 7 mars 2019

Le Maire,

Olivier FILLIAT